

LES ÉTUDES DE MASSO-KINÉSITHÉRAPIE

IFMK - 10 rue Saint Jean-Baptiste de la Salle 59000 LILLE - Tél. 03 20 92 12 62 - secretariatkine@ikpo.fr

Professionnel de santé, le masseur-kinésithérapeute met en œuvre la rééducation : des troubles du mouvement ou de la motricité de la personne ; des déficiences ou des altérations des capacités fonctionnelles.

La pratique de la kinésithérapie comporte également la promotion de la santé, la prévention, le diagnostic kinésithérapique. Dans le champ thérapeutique, à partir de la prescription médicale, le kinésithérapeute établit un bilan des capacités de ses patients. Il fixe, avec eux, des objectifs et propose un programme adapté de rééducation. Il explique les méthodes et les techniques qu'il va employer durant les séances. Il le fait en toute indépendance et en pleine responsabilité.

Son champ d'intervention est très large : maladies neurologiques, traumatologie, affections rhumatismales, traitement des troubles de l'équilibre, de l'incontinence urinaire et fécale, oncologie, traitement des affections respiratoires et cardiovasculaires, des troubles de la déglutition, rééducation pédiatrique... Le kinésithérapeute peut intervenir à tout âge de la vie de ses patients.

Les techniques qu'il utilise ont beaucoup évolué avec le développement des connaissances issues de la recherche scientifique. Les objets connectés par exemple et les serious games connaissent un important développement et sont des outils utilisés par le kinésithérapeute, qui n'a pour autant pas abandonné massage, postures, étirements, renforcement musculaire, etc. Il peut prescrire les dispositifs médicaux nécessaires à l'exercice de sa profession.

L'accès direct au kinésithérapeute est possible dans de nombreux domaines, comme l'activité dans le domaine du sport, (rappelons que son diplôme lui permet d'obtenir la carte d'éducateur sportif), de la prévention, du bien-être.

Il est possible de consulter le kinésithérapeute directement en cas d'urgence en l'absence d'un médecin. Il est dans ce cas habilité à accomplir les premiers actes de kinésithérapie nécessaires.

Il participe à des actions de santé publique et notamment à la lutte contre le tabagisme puisqu'il peut prescrire des substituts nicotiques, donnant ainsi accès à ses patients au forfait d'aide au sevrage tabagique.

LES ÉTUDES

Les études préparatoires au diplôme d'Etat de MASSEUR-KINESITHERAPEUTE comportent une scolarité à caractère obligatoire, incompatible avec une activité professionnelle parallèle.

La durée totale de la formation est de cinq années :

- 1 année universitaire puis deux cycles de quatre semestres chacun soit huit semestres au total à l'Institut :
- 1er cycle : Enseignements scientifiques, méthodologiques et professionnels fondamentaux nécessaires à la compréhension des problèmes de santé et des situations cliniques rencontrées en kinésithérapie
- 2ème cycle : Développement des compétences diagnostiques et d'intervention kinésithérapique à partir du socle de connaissances théoriques et pratiques acquis



La formation se compose de 32 Unités d'Enseignement (U.E.) (Cf. tableau) réparties comme suit :

- 1 980 heures de cours théoriques, travaux pratiques et travaux dirigés
- 1 470 heures de stage
- 3 220 heures de travail personnel

LES EVALUATIONS

Les évaluations sont semestrielles.

La validation des U.E. entraîne l'attribution de Crédits Européens (E.C.T.S.) et l'acquisition de compétences - 30 E.C.T.S. par semestre (60/an) au total 300 E.C.T.S. sur 5 ans

LA FORMATION À LA PRATIQUE CLINIQUE

Les stages hospitaliers en kinésithérapie se déroulent sous la responsabilité de l'Institut dans les Établissements Hospitaliers, Centres de Rééducation et Cabinets libéraux de Lille et sa région. Les étudiants sont placés par l'Institut.

QUOTA D'ENTREE EN 1^{ère} ANNEE (à l'issue de la validation de l'année universitaire (PASS ou LAS))

Les quotas sont fixés chaque année par le Ministère. A titre indicatif, notre quota est de 74 pour l'année universitaire 2020/2021
Le transfert d'un étudiant de notre institut vers un autre institut n'est pas autorisé.

Aucune mutation n'est accordée durant la scolarité.

Le candidat, lors de son admission, s'engage à poursuivre la totalité de ses études à Lille.

FRAIS DE SCOLARITE

Ils sont réévalués chaque année. Pour information, ils s'élèvent en 2020/2021 :

- **Frais de dossier** : 390 € à régler en 1^{ère} année
(un seul versement pour les 4 années, non remboursé en cas de désistement du candidat)
- **Frais de scolarité** : 5 410 € pour les 3 premières années d'études, puis 3950 € pour la 4^{ème} année qui comprennent, la scolarité, les enseignements et du matériel de travaux pratiques (squelette : membre inférieur, membre supérieur, colonne vertébrale, crâne + stéthoscope), l'accès à la Bibliothèque universitaire numérique à distance, les contrôles médicaux, les assurances accidents du travail (stages et TD) et responsabilité civile.

Ces droits sont payables par prélèvement automatique, soit :

- en une fois, avant la rentrée scolaire, (avec escompte de 1,5%)
- au trimestre (1/3 à l'inscription, 1/3 mi-décembre, 1/3 mi-mars)
- mensuellement (de septembre à juin)

AIDES FINANCIERES

Bourses du Conseil Régional Hauts-de-France (sur critères sociaux) montant de la bourse entière : 5 849 € (en 2020/2021)

Bourses d'études sanitaires et sociales

151 avenue du Président Hoover

59555 LILLE Cedex N°

Vert : 0800 026 080

bess@hautsdefrance.fr

<https://aidesindividuelles.hautsdefrance.fr>

Bourses exceptionnelles et Prêt d'Honneur

Renseignez-vous auprès du Conseil Régional de votre région d'origine <https://www.all-lacatho.fr/fr/content/62-autres-aides>

Bourses au mérite accordées sur dossier par l'Université Catholique de Lille en septembre.

lesfacultes@univ-catholille.fr

03 20 13 40 00

Aides spécifiques pour les étudiants ayant un passé professionnel

Contactez votre Pôle Emploi de rattachement, FONGECIF...

Des solutions de financement existent, l'Institut peut orienter les étudiants auprès de ses divers partenaires.

Possibilité de prise en charge de la formation en signant :

- un contrat d'apprentissage avec un employeur. www.cfa-hautsdefrance.fr -
- un contrat d'allocation d'études avec un établissement de santé.

LOGEMENT

1 500 logements sont réservés aux étudiants de l'Université Catholique de Lille (240 à 555€/mois) Réserve prioritaire pour les étudiants de 1^{ère} année dans la Résidence Saint Claude, à proximité de l'Institut IKPO à Lille. <https://www.all-lacatho.fr/fr/liste-residences>

ALL (Tous les services de la vie étudiante)

Aide Personnalisée au Logement

47 boulevard Vauban - LILLE

CAF du Nord Tél : 03 20 15 97 76 59863

LILLE CEDEX 9 www.all-lacatho.fr Tel : 0810 25 59 80

RESTAURATION

Deux salles avec micro-ondes sont accessibles dans nos locaux.

De nombreux services de restauration universitaires sont ouverts à nos étudiants à l'Université Catholique de Lille. (selfs, sandwicheries, restaurants)

SECURITE SOCIALE / CVEC (Contribution Vie Etudiante de Campus)

Les étudiants s'inscrivant pour la première fois en enseignement supérieur restent rattachés à leur Caisse Primaire d'Assurance Maladie pour le remboursement de leurs frais de santé. Ils restent affiliés en tant qu'assurés autonomes à leur régime actuel de protection sociale, généralement celui de leurs parents, quel qu'il soit (régime général, agricole ou autre).

Les étudiants (exceptés les étudiants boursiers) devront s'acquitter d'une Contribution Vie Etudiante d'un montant de 92 € (le montant sera versé au CROUS - cf. loi du 8 mars 2018). <http://cvec.etudiant.gouv.fr>

BIBLIOTHEQUE

BUV - Bibliothèque Universitaire Vauban - 60 rue du Port à Lille - <http://lol.univ-catholille.fr>

IFMK VIE ASSOCIATIVE

Bureau des Sports : les étudiants peuvent pratiquer de nombreux sports et participer à des événements sportifs via le bureau des sports

Bureau des étudiants : les étudiants de kiné et de podologie organisent des animations dans le cadre de la vie étudiante via leur association. Contact BDE kiné : ikpo.black@gmail.com <http://www.facebook.com/IKPO-556716934488885>

IFMK MEMBRE DE L'UNIVERSITE CATHOLIQUE DE LILLE

Les étudiants bénéficient de l'ensemble des structures, associations et services du Campus Université Catholique de Lille.

www.univ-catholille.fr

Représentation étudiante de la fédération : 03 20 30 60 26 – contact@fede-lille.com

SPORT

IKPO réserve un créneau de 2h au complexe sportif St Martin à Ennetière-en-Weppes pour permettre aux étudiants de faire du sport (rugby, foot, volley, tennis, basket, tennis de table...). Pour les sportifs, de nombreuses structures sportives, sur le campus, sont mises à disposition et des activités encadrées sont dispensées : sports collectifs, musculation, cardio-training, zumba, step...

Des rencontres sportives entre étudiants de différents cursus sont également organisées telle que « Les Inter-Cathos » en mars.

www.all-lacatho.fr

CULTURE

Des événements culturels (théâtre, conférences...) et des ateliers (musique, arts plastiques, théâtre...) sont proposés régulièrement.

Espace culturel / 60 Bd Vauban à Lille – 03 20 13 47 47 / culture@univ-catholique.fr Agenda

culturel : www.univ-catholille.fr/culture/manifestations-culturelles.asp

SANTE / SOCIAL

La Maison de l'Etudiant et le Centre Polyvalent de Santé Universitaire (CPSU) permettent aux étudiants de bénéficier de consultations de médecine générale, soutien psychologique, permanence d'une assistante sociale (Madame Jeanne DEFRANCE) au 03 28 04 02 47 - as.cpsu@all-lacatho.fr - Le CPSU a également un rôle préventif : dépistage du SIDA, lutte contre le tabac...

Maison de l'étudiant : 03 28 04 02 40 - <https://cpsu.docvitae.fr> - cpus@all-lacatho.fr

ACCUEIL HANDICAP

La mission accueil handicap a pour objectif d'améliorer les conditions d'accueil des personnes et étudiants en situation de handicap au sein de l'Université.

Pour tout renseignement : mah@univ-catholille.fr

Jobs étudiants : <https://www.all-lacatho.fr/fr/content/60-jobaviz>

Aumônerie des étudiants : www.facebook.com/AumonerieUniversiteCatholiqueDeLille

Agoraé : Une épicerie solidaire au cœur de l'université catholique, les étudiants peuvent en bénéficier sous conditions. 07 60 86 60 26 - agorae@fede-lille.com

UNIVERSITÉ	IFMK					
Année de sélection	1 ^{er} cycle		2 ^e cycle			
	K1 (S1-S2)	K2 (S3-S4)	K3 (S5-S6)	K4 (S7-S8)		
	UE 1 Santé publique	UE 5 Sémiologie, physiopathologie et pathologie du champ musculo-squelettique 1	UE 15 Sémiologie, physiopathologie et pathologie du champ musculo-squelettique 2	UE 14 (S7) Droit, législation et gestion d'une structure	Enseignements fondamentaux	
	UE 2 Sciences humaines et sciences sociales		UE 16 Sémiologie, physiopathologie et pathologie dans le champ neuro-musculaire			
	UE 3 Sciences biomédicales		UE 17 Sémiologie, physiopathologie et pathologie dans les champs respiratoire, cardio-vasculaire, interne et tégumentaire			
	UE 4 Sciences de la vie et du mouvement (anatomie, physiologie, cinésiologie)		UE 18 Physiologies, sémiologie physiopathologies et pathologies spécifiques			
	UE 6 Théories, modèles, méthodes et outils en kinésithérapie			UE 19 Évaluation, techniques et outils d'intervention dans le champ musculo-squelettique 2		Sciences et ingénierie en kinésithérapie
				UE 20 Évaluation, techniques et outils d'intervention dans le champ neuro-musculaire 2		
				UE 21 Évaluations, techniques et outils d'interventions dans les champs respiratoire, cardio-vasculaire, interne et tégumentaire 2		
		UE 7 Évaluation, techniques et outils d'intervention dans les principaux champs d'activité			UE 22 (S6-S7) Théories, modèles, méthodes et outils en réadaptation	
			UE 23. (S6-S7) Interventions spécifiques en kinésithérapie			
			UE 24 Interventions du kinésithérapeute en santé publique			
	UE 8 Méthodes de travail et méthodes de recherche			UE 27 Méthodes de travail et méthodes de recherche en kinésithérapie		Approfondissements
	UE 9 Langue anglaise professionnelle			UE 26 Langue anglaise professionnelle		
		UI 10 Démarche et pratique clinique : élaboration du raisonnement professionnel et analyse réflexive	UI 25 (S6) Démarche et pratique clinique : conception du traitement et conduite d'intervention	UE 28 Mémoire	UI 29 (S8) Analyse et amélioration de la pratique professionnelle	
	UE 11 Formation à la pratique masso-kinésithérapique		UE 30 Formation à la pratique masso-kinésithérapique			
	UE 12 optionnelle 1	UE 13 optionnelle 2	UE 31 optionnelle 3	UE 32 optionnelle 4		
60 ECTS	60 ECTS	120 ECTS	180 ECTS	DEMK = 240 ECTS		